



CERTIFICAT QUALIBAT « RGE »

NUMÉRO E-E199228

VALABLE JUSQU'AU 14/12/2025

ÉDITÉ LE 16/12/2024

SITUATION ADMINISTRATIVE ET JURIDIQUE

Date de création : 10/11/2022
Forme juridique : SAS
Capital : DEPUIS LE 21/11/2024
5 000

Raison sociale : H L P - ENERGIES

85 PLACE DU VILLAGE
38470 SAINT-GERVAIS

Registre du commerce ou répertoire des métiers :
RC GRENOBLE 2022B02738

Téléphone : 06 86 94 35 96
Portable : 06 86 94 35 96

Fax :

Siret : 921 465 068 00010

Code NACE : 7420Z

Numéro caisse de congés payés :

Assurance Responsabilité Travaux :
BPCE ASSURANCES 138129409 L 001

Site Internet :

E-mail : hlp.energies@gmail.com

Responsabilité légale :
HUGOL GREGORY PRÉSIDENT

Assurance Responsabilité Civile :
BPCE ASSURANCES 138129409 L 001

Situation fiscale et sociale : A jour au 31/10/2024

Effectif moyen : 2 Tranche de classification : EFF1

QUALIFICATION PROFESSIONNELLE

Code	Qualification(s) en cours de validité	* Date d'attribution
5211	Remplacement de chaudière gaz/fuel en logement individuel Mention RGE	15/12/2022
5222	Installation de chauffage avec chaudière bois en habitat individuel, collectif et tertiaire inférieur à 1000 m²	15/12/2022
5231	Installation de pompe à chaleur et groupe froid en habitat individuel, collectif et tertiaire inférieur à 1000 m² Mention RGE	15/12/2021

Catégories de travaux RGE couvertes

Catégories	Date d'attribution
o Chaudières à haute performance énergétique ou à micro-cogénération gaz	17/11/2022
o Chaudière bois	17/11/2022
o Poêle ou insert bois	17/11/2022
o Pompe à chaleur : chauffage	17/11/2022
o Radiateurs électriques, dont régulation.	17/11/2022

* ou du plus récent renouvellement

LE PRÉSIDENT
DE QUALIBAT

Gérard SÉNIO

SIGNATURE
DU TITULAIRE

AGENCE
QUALIBAT

AGENCE DE GRENOBLE
8, RUE ETIENNE FOREST
B.P. 298
38009 GRENOBLE CEDEX 01

La (ou les) qualification(s) « RGE » atteste(nt) de la conformité aux exigences applicables à la « Reconnaissance Garant de l'Environnement », suivant le « référentiel pour l'attribution et le suivi d'une qualification professionnelle d'entreprise et la délivrance du certificat », ainsi que les éventuelles exigences complémentaires et/ou particulières associées aux qualifications ci-dessus, en vigueur à la date de la demande.